



MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIRECTION REGIONALE DES DOUANES D'ANNABA
INSPECTION DIVISIONNAIRE DE SOUK AHRAS
RECETTEDES DOUANES EL-HEDDADA

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Il sera procédé les journées des **14 et 15 AOUT 2018** à partir de **09h00** au poste frontalier d'El Heddada inspection divisionnaire de S/Ahras (stade omnisport) à la vente aux enchères publiques organisée par La recette des douanes EL-Haddad, de divers lots de marchandise Consistant en :

- **Véhicules touristiques et utilitaires.**
- **Pièces de rechanges.**
- **Déférent motos et motos cycles.**
- **Appareilles et électroménagers.**
- **Déférent lots d'Effets vestimentaires**
- **Remorque.**

CONDITION DE VENTE

- 1- Les marchandises sont adjudgées libres de tous droits et taxes, au plus offrant et dernier enchérisseur et ne sont remises que contre paiement au comptant, en espèce ou par chèque certifié, Les frais d'enregistrement ainsi que l'enlèvement des marchandises sont à la charge des adjudicataires.
- 2- Les marchandises sont à enlever dans les 48 heures qui suivent l'adjudication.
- 3- Les lots adjudgés et payés que le preneur n'aura pas enlevés dans un délai de huit (08) jours seront, après mise en demeure adressée à l'intéressé, laissés sur les lieux de la vente à ses frais et ses périls.
- 4- Les marchandises sont vendues dans l'état où elles se trouvent sans garantie de la part de l'administration des douanes, aucune réclamation ne pouvait être admise pour quelque cause que ce soit.
- 5- les visites sont autorisées 48 heures avant la vente, pendant des heures de travail.

LE chef d'inspection divisionnaire a Souk Ahras